

**Compte rendu des délibérations de la séance du 07 septembre 2021
du conseil municipal**

Affiché le 14 septembre 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Benoit ZIMMERMANN.

Date de convocation : 03 septembre 2021 - Date d'affichage de la convocation : 03 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Nombre de présents : 19 - Nombre de votants : 22

DCM N°1 : versement des indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de Mme BARTHEL) DECIDE d'allouer une indemnité de fonction aux conseillers délégués titulaire de délégation par arrêté municipal au taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DCM N°2 : Affaires scolaires – signature dispositif fus@e et subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer toutes les commandes de matériels, équipements numériques et éventuels contrats de travaux, d'entretien / maintenance rendus nécessaires. **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

DCM N°3 : Eclairage public – convention de maintenance, entretien et dépannage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'entretien d'installations d'éclairage public, d'une durée de quatre ans, avec la SAEML UEM, 2, place de Pontiffroy, 57014 METZ Cedex 01, pour un montant total de 39 949,16 € H.T. **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DCM N°4 : Ressources humaines – convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention cadre susvisée, **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents, **AUTORISE** M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service, **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

DCM N°5 : Ressources humaines – Signature de contrats d'apprentissage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage, **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2020/2021, trois contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique	2	1) BTS Aménagements Paysagers	2 ans
Administratif	1	2) BAC Aménagements Paysagers	1 an
			2 ans

		BTS support à l'action Managériale	
--	--	------------------------------------	--

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 64, article 6417 de nos documents budgétaires, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment : les contrats d'apprentissage, les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis et les documents avec la DIRRECTE pour une prise en charge partielle.

DCM N°6 : Subvention – AFDI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'allouer une subvention de 250 € à l'association AFDI Lorraine, à titre de participation à l'organisation de l'édition 2021 de la « Fête de la Patate ».

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

Néant

COURCELLES-CHAUSSY, le 08 septembre 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI